

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat: 044119

Type de contrat: Echancier N°

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez
TRES. PAIMBOEUF
à envoyer des instructions à votre banque pour débiteur votre compte,
et vous autorisez votre banque

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR94ZZZ546077

à débiter votre compte conformément aux instructions de
TRES. PAIMBOEUF
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites
dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit
être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un
prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom, prénom : COMMUNE DE FROSSAY

Adresse :

4 RUE DU CAPITAINE ROBERT MARTIN

Code postal : 44320

Ville : FROSSAY

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) :

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) :

Type de prélèvement : **Récurrent**

Signé à :

Le

Signature :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué :

NOM DU TIERS DEBITEUR :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de FROSSAY.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai alors le différend directement avec la commune de FROSSAY.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.